

## ANNEXE 6 ter : Vœux groupe obligatoires « MOB »

Les vœux groupe obligatoires dits **vœux groupe MOB** sont identifiés dans l'annexe 6 par la mention *Oui* dans la colonne *Mobilité obligatoire*. Ils sont au nombre de 28.

Tous les participants au mouvement peuvent saisir des vœux groupe MOB, que leur participation soit obligatoire ou facultative.

La saisie est **obligatoire** pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré dont la participation au mouvement est obligatoire : ils devront saisir **au minimum 4 vœux groupe MOB**.

Un vœu groupe MOB = une nature de poste + une zone géographique

### Natures de postes :

1. Enseignants
2. Postes enseignement spécialisé PEP (ULIS école, IME, RASED...)
3. Directions 1 à 9 classes
4. Remplacement

### Zones géographiques :

1. Bassin de Metz / Montigny-lès-Metz / Rombas
2. Bassin de Thionville / Yutz
3. Bassin de Boulay / Saint Avold Ouest
4. Bassin de Sarreguemines Est et Ouest
5. Bassin de Château-Salins
6. Bassin de Sarrebourg Nord et Sud
7. Bassin de Forbach / Hombourg-Haut / Saint Avold Est